



DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE RHÔNE-ALPES 2014-2020 DESSERTE FORESTIÈRE – MESURE 04.31

Le présent formulaire est à utiliser à titre provisoire pour les demandes de subventions déposées à partir de la fin de l'année 2014. Il reprend, avec l'ajout de quelques informations complémentaires, le formulaire de l'ancienne programmation 2007-2013. Le service instructeur pourra être conduit à vous demander des compléments d'informations dès lors que les procédures d'instruction seront finalisées.

Les principales nouveautés par rapport à la programmation 2007-2013 :

- Ce formulaire vous permet de présenter une demande de subvention unique et commune à l'ensemble des partenaires publics sollicités pour le financement de votre projet dans le cadre du programme de développement rural (PDR) Rhône-Alpes. Ce formulaire constitue donc la base d'un unique dossier de demande de subvention valable à la fois pour la Région (PSADER), les Conseils généraux de Rhône-Alpes, l'Etat et l'Europe, dans le cadre de mesure 04.31 du PDR. Votre projet ainsi déposé fera l'objet, pour l'ensemble des financeurs précédemment cités, d'une instruction unique : sélection du projet au regard des critères de priorités définies pour la présente mesure, définition des dépenses éligibles retenues, définition du taux de subvention. Sur la base de cette instruction, chacun des cofinanceurs précisera ou non son accord de financement et sera conduit à notifier son aide en lien avec les autres cofinancements acquis.
La demande de paiement sera également établie sur la base d'un dossier unique selon les mêmes principes (instruction unique et paiement associé du FEADER et de l'ensemble des contreparties nationales par l'Agence de services et de paiement – ASP).

Le formulaire présentant votre projet est à déposer à la Direction départementales des territoires du département de situation du projet. La DDT assurera l'instruction unique pour le compte de l'ensemble des financeurs publics.

CARACTERISTIQUES DU PROJET

a) Nom du projet : _____

b) Nature du projet (descriptif sommaire, objectifs...): _____

c) Localisation des ouvrages (prévoir une ligne par tronçon ou nature d'ouvrage) :

Désignation des ouvrages <i>(faire figurer ici le n° de l'ouvrage indiqué sur votre plan cadastral)</i>	Quantité projetée par nature d'opérations (ml ou m ²)	Nom de la commune de situation de l'ouvrage	Liste des parcelles concernées (section, numéro, subdivision)
	_ _ _ _ _ _ _		
	_ _ _ _ _ _ _		
	_ _ _ _ _ _ _		
	_ _ _ _ _ _ _		
	_ _ _ _ _ _ _		
	_ _ _ _ _ _ _		
	_ _ _ _ _ _ _		

Dans le cas d'un projet situé sur plusieurs communes, désignation de la commune principale (commune sur le territoire de laquelle la plus grande partie de l'investissement est réalisée) : _____

Ce tableau doit permettre de faire le lien entre les ouvrages projetés et les parcelles cadastrales sur lesquelles ces ouvrages se situent. Il permet de vérifier, principalement dans le cas de dossiers collectifs, si l'ensemble des propriétaires des parcelles concernées par le projet a donné son accord explicite par la signature d'un mandat.

Indiquez dans la première colonne les ouvrages projetés tels que vous les avez identifiés sur votre plan cadastral ou plan de masse (tronçon route forestière n° 1, n° 2, place de retournement n° 1, place de chargement n° 1, n° 2, n° 3,...). En face de chaque ouvrage projeté vous indiquerez les parcelles cadastrales sur lesquelles il est implanté.

d) Garanties de gestion durable et certification forestière (propriétés intersectées par l'emprise des ouvrages) :

Nom des propriétaires	Surface forestière d'un seul tenant parcelles concernées par les ouvrages + parcelles contiguës, par propriétaire	Document de gestion durable : aménagement / PSG / RTG / CBPS	Natura 2000 Signature d'un contrat, adhésion à la charte ou agrément L. 122-7	Certification forestière Nature de la certification et n° de certificat
	_ _ _ ha _ _ a _ _ ca			
	_ _ _ ha _ _ a _ _ ca			
	_ _ _ ha _ _ a _ _ ca			
	_ _ _ ha _ _ a _ _ ca			
	_ _ _ ha _ _ a _ _ ca			
	_ _ _ ha _ _ a _ _ ca			
	_ _ _ ha _ _ a _ _ ca			
	_ _ _ ha _ _ a _ _ ca			

e) Peuplements forestiers desservis (dans une zone située à 150 m de part et d'autre de l'ouvrage) :

Type de peuplement	Essence(s) principale(s)	Surface	Volume sur pied (m ³)	V total exploitable à 5 ans (m ³)	V de bois d'oeuvre exploitable à 5 ans (m ³)
		_ _ _ ha _ _ a			
		_ _ _ ha _ _ a			
		_ _ _ ha _ _ a			
		_ _ _ ha _ _ a			
		_ _ _ ha _ _ a			
Total					

f) Opération s'inscrivant dans un schéma directeur de desserte forestière : (précisez toutes les références utiles du document de planification et la place du projet dans ce dernier) : _____

g) Opération présentée dans le cadre d'une stratégie locale de développement forestier (précisez laquelle, la place du projet au sein de la stratégie locale de développement forestier et la date de validation du projet par le comité de pilotage) : _____

h) Projet favorisant l'exploitation par câble :

Aménagements spéciaux pour l'exploitation par câble : oui non

Nombre de lignes de câble : _____

% d'exploitation par câble : _____%

i) Mesures en faveur de la sécurité routière (à l'insertion de la desserte sur le réseau routier) : _____

j) Etude d'impact du projet :

Le projet est soumis à autorisation (loi sur l'eau, DUP, espèces protégées, réserves naturelles, sites classés...) oui : non :

Si oui, préciser à quel titre : _____

Si le projet **est soumis à autorisation et s'il concerne la création de route forestière**, il est concerné par l'étude d'impact :

- le projet concerne la création de route forestière sur plus de 3 kilomètres : joindre l'étude d'impact ;
- le projet concerne la création de route forestière sur moins de 3 kilomètres : joindre la décision de l'Autorité environnementale au titre de l'examen au *cas par cas* dispensant le projet d'étude d'impact ou joindre l'étude d'impact.

Si le projet n'est pas soumis à autorisation ou s'il ne concerne pas la création de route forestière, il n'est pas concerné par l'étude d'impact.

DEPENSES PREVISIONNELLES D'APRES DEVIS

a) Dépenses matérielles :

Nature des opérations ou investissements	Unité	Prix unitaire par mètre linéaire ou par m ² HT (€)	Pente en travers moyenne des terrains traversés	Quantité demandée	Montant prévisionnel HT (€)	Nom du fournisseur à l'origine du devis	Devis joint
		□ □ □ □ □, □ □ □	□ □ □ %	□ □ □ □ □	□ □ □ □ □ □ □ □ □, □ □ □		<input type="checkbox"/>
		□ □ □ □ □, □ □ □		□ □ □ □ □	□ □ □ □ □ □ □ □ □, □ □ □		<input type="checkbox"/>
		□ □ □ □ □, □ □ □		□ □ □ □ □	□ □ □ □ □ □ □ □ □, □ □ □		<input type="checkbox"/>
		□ □ □ □ □, □ □ □		□ □ □ □ □	□ □ □ □ □ □ □ □ □, □ □ □		<input type="checkbox"/>
		□ □ □ □ □, □ □ □		□ □ □ □ □	□ □ □ □ □ □ □ □ □, □ □ □		<input type="checkbox"/>
TOTAL					□ □ □ □ □ □ □ □ □, □ □ □		

Les dépenses ci-dessus sont éligibles dans la limite des plafonds suivants :

- en zone plane (pente en travers des terrains traversés inférieure à 45 %) :
 - route forestière : 35 000 € / km
 - piste forestière : 12 000 € / km
 - place de dépôt ou de retournement : 4 000 € / unité
- en zone de pente (pente en travers des terrains traversés supérieure à 45 %) :
 - route forestière : 60 000 € / km
 - piste forestière : 22 000 € / km
 - place de dépôt ou de retournement : 8 000 € / unité

b) Dépenses immatérielles :

Nature de la prestation	Prestataire à l'origine du devis	Devis joint	Montant prévisionnel HT (€)
		<input type="checkbox"/>	□ □ □ □ □ □ □ □ □, □ □ □
		<input type="checkbox"/>	□ □ □ □ □ □ □ □ □, □ □ □
		<input type="checkbox"/>	□ □ □ □ □ □ □ □ □, □ □ □
Montant prévisionnel total des investissements immatériels			□ □ □ □ □ □ □ □ □, □ □ □

Les dépenses immatérielles éligibles sont les suivantes :

- études préalables et/ou d'opportunité écologique, économique, hydrogéologiques et paysagères externalisées, directement liées à l'investissement matériel et nécessaires à sa préparation ou à sa réalisation ;
- les frais généraux externalisés liés à la maîtrise d'œuvre, aux plans de bornage et frais de géomètre, dans la limite de 12% du montant HT des travaux, ou 17% si le montant des travaux est inférieur à 30 000 € HT

Montant prévisionnel TOTAL des investissements matériels et immatériels □ □ □ □ □ □ □ □ □, □ □ □

CALENDRIER PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS

➤ Date prévisionnelle de début du projet : _____ (mois, année)

année de réalisation des travaux	dépense prévisionnelle correspondante (€)
	□ □ □ □ □ □ □ □ □
	□ □ □ □ □ □ □ □ □
	□ □ □ □ □ □ □ □ □
TOTAL des dépenses prévues	□ □ □ □ □ □ □ □ □

➤ Date prévisionnelle de fin du projet : _____ (mois, année)

Les travaux doivent impérativement débuter dans un délai d'un an à compter la notification de la subvention. Faute de respecter ce délai, la décision d'attribution de l'aide est caduque.

Le début et la fin du projet ne doivent pas être espacés de plus de deux ans (délai impératif).

Le calendrier des dépenses n'est donné qu'à titre indicatif.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

Financiers	Taux de subvention validé par le financeur	Montant en € (taux * montant total HT)
Union Européenne (FEADER)		_ _ _ _ _ _ _ _ , _ _ _
Etat		_ _ _ _ _ _ _ _ , _ _ _
Conseil régional (PSADER)		_ _ _ _ _ _ _ _ , _ _ _
Conseil général		_ _ _ _ _ _ _ _ , _ _ _
Montant total des aides publiques sollicitées		_ _ _ _ _ _ _ _ , _ _ _
Autofinancement		
Autre financeur privé : _____		_ _ _ _ _ _ _ _ , _ _ _
Total des financements privés		_ _ _ _ _ _ _ _ , _ _ _
Total aides publiques + financements privés (= montant total HT)	100 %	_ _ _ _ _ _ _ _ , _ _ _

Les investissements faisant l'objet du présent dossier peuvent bénéficier d'aides publiques à hauteur de

- 50% pour les projets individuels de droit privé ;
- 60 % pour les projets collectifs sans structure de regroupement, les projets portés par un groupement forestier, les projets collectifs de moins de 5 propriétaires portés par une structure de regroupement, ou les projets individuels de droit public ;
- 80% pour :
 - les projets collectifs de 5 propriétaires et plus portés par une structure de regroupement ou une collectivité,
 - les projets portés par les associations syndicales autorisées ou libres, les Groupements d'Intérêt Economique et Ecologique Forestiers (GIEEF),
 - les projets ayant bénéficié d'une déclaration d'intérêt général (DIG).

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR *(Cocher les cases)*

Je demande (nous demandons) à bénéficier de l'aide à la desserte forestière au titre du dispositif **04.31** du Plan de développement rural (PDR) Rhône-Alpes 2014-2020.

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :

- n'avoir pas sollicité pour le même projet d'autres crédits publics que ceux indiqués la présente demande ;
- avoir pris connaissance des points de contrôle spécifiques à ce dispositif d'aide figurant dans l'appel à candidatures ;
- être informé et avoir pris connaissance des textes réglementaires liés à la demande et consultables à la DDT ;
- avoir pris connaissance des délais maximum de début d'exécution et de réalisation des travaux qui s'attachent à mon projet, au delà desquels tout ou partie de la subvention serait caduque de plein droit ;
- avoir la libre disposition des terrains sur lesquels les travaux sont projetés ;
- que le projet pour lequel la subvention est sollicitée n'a reçu aucun commencement d'exécution (signature de bon de commande, approbation de devis, ordre de service...) avant la date de dépôt de la demande ;
- être à jour de mes cotisations fiscales et sociales (*GF, GFA, GFR*) ;
- l'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Je m'engage (nous nous engageons) sous réserve de l'attribution de l'aide :

- à réaliser l'action pour laquelle l'aide est sollicitée ;
- à mettre en œuvre notamment les restrictions d'accès de la nouvelle desserte aux véhicules à moteur (protection de la biodiversité, limitation de la pollution sonore, etc.) figurant dans la demande d'aide ou dans la convention attributive de subvention ;
- à faire appel au maître d'œuvre mentionné dans le présent formulaire pour la réalisation du projet ;
- à transmettre sans délai à la DDT la déclaration de début des travaux ;
- à informer le guichet unique de toute modification de situation, de raison sociale, des engagements ou du projet ;
- à permettre / faciliter l'accès aux autorités compétentes chargées des contrôles pendant les 5 années suivant le dernier paiement relatif au projet ;
- à ne pas solliciter à l'avenir, pour ce projet, d'autres crédits (nationaux ou européens), en plus de ceux mentionnés dans le tableau « financement du projet » du formulaire de demande de subvention ;
- à communiquer au guichet unique service instructeur le cas échéant le montant réel des recettes perçues ;
- à respecter les obligations en matière de droit de la commande publique pour les structures publiques ;
- à maintenir en bon état fonctionnel et pour un usage conforme à la demande les investissements ayant bénéficié des aides pendant une durée de cinq ans à compter de la date de notification de la décision d'octroi de l'aide ;
- à détenir, conserver et fournir tout document permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération (factures, relevés de compte bancaire pour des dépenses matérielles, tableaux de suivi et d'enregistrement du temps de travail pour les dépenses immatérielles, comptabilité, tout autre document attestant de l'éligibilité du destinataire de l'action) pendant les 5 années suivant le dernier paiement relatifs au projet ;
- à faire la publicité sur la participation du FEADER dans le financement du projet telle que prévue dans le règlement d'exécution (UE) n° 1305/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) - informations disponibles sur le site <http://www.europe-en-rhonealpes.eu> ;
- à faire la publicité sur les participations des cofinanceurs nationaux dans des modalités similaires à celles prévues pour le FEADER.

Je suis informé(e) (nous sommes informés) qu'en cas d'irrégularité ou de non respect de mes (nos) engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.

Je suis informé(e) (nous sommes informés) que, conformément au règlement communautaire n°1306/2013 du 17 décembre 2013, l'État ou le Conseil régional Rhône-Alpes sont susceptibles de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide du FEADER. Dans ce cas, leur nom (ou raison sociale), leur commune et les montants d'aide perçus par mesure resteraient en ligne sur le site Internet du Ministère chargé de l'agriculture pendant 2 ans. Ces informations pourront être traitées par les organes de l'Union Européenne et de l'Etat compétents en matière d'audit et d'enquête aux fins de la sauvegarde des intérêts financiers de l'Union. Conformément à la loi « informatique et liberté » n°78-17 du 6 janvier 1978, les bénéficiaires disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations à caractère personnel les concernant.

ENGAGEMENTS SUPPLEMENTAIRES EN CAS DE PROJET COLLECTIF : *(Cocher les cases)*

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :

- avoir obtenu de la part du/des propriétaire(s) concernés l'autorisation de réaliser ces travaux sur leurs terrains,
- avoir reçu des propriétaires des terrains sur lesquels les travaux sont projetés, l'engagement écrit :
 - que les terrains à desservir seront affectés à la production forestière et conserveront leur vocation forestière pendant cinq ans à compter de la date à laquelle intervient la décision juridique ;
 - de maintenir l'état fonctionnel de la route ou de la piste pendant une période minimale de 5 ans à compter du paiement final ;
 - de garantir le libre accès à la propriété aux autorités compétentes chargées des contrôles, pour l'ensemble des paiements que je sollicite ;
 - de pouvoir apposer une plaque comportant les éléments de publicité requis par la réglementation communautaire ;
 - qu'ils n'ont pas sollicité et ne solliciteront pas à l'avenir, pour le projet réalisé sur leur terrain, d'autres aides publiques.

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Pièces	Type de demandeur concerné	Pièce jointe	Pièce déjà fournie à la DDT	Sans objet
Un exemplaire original du présent formulaire de demande d'aide complété et signé par le porteur du projet	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Preuve d'identité				
Acte constitutif: copie de la publication au JO ou récépissé de déclaration en préfecture ⁽¹⁾	Associations loi 1901, AFF, ASA, ASL, Fondations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Extrait k bis ⁽¹⁾	Sociétés civiles et sociétés commerciales, coopératives (OGEC), Groupements (sociétés civiles):GF, GFA, GFR	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Preuve de propriété				
Extrait de matrice cadastrale récent et à jour ou acte notarié	Tout demandeur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Preuve de représentation légale ou de pouvoir				
Demandeurs non détenteurs de la propriété				
Pouvoir de tutelle ou curatelle	Tuteur légal ou curateur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accord sous seing privé	Usufruitier ou nu-propriétaire (<i>selon la qualité du demandeur</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mandat des co-indivisaires, ou des co-propriétaires ou de l'époux demandeur mais non propriétaire ou de toutes personnes se partageant le droit de propriété	Mandataire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Décision du Président ou CR d'Assemblée générale	Associations, AFF, ASA, ASL, GIEEF, Fondations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Décision du gérant ou CR d'Assemblée générale et pouvoir du co-gérant en cas de co-gérance	Sociétés civiles dont groupements (SCI, GF, GFA, GFR), sociétés commerciales dont coopératives (OGEC)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Délibération de l'organe compétent approuvant le projet	Toutes personnes publiques : collectivités territoriales et leurs groupements, ASA, ASL, établissements publics, GIP, SAFER	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si subvention > 23 000 €				
Personnes morales de droit privé				
extrait des statuts Derniers bilan et compte de résultat approuvés par l'assemblée et le rapport du commissaire aux comptes s'il y en a un	Associations loi 1901, AFF, ASA, ASL, GIEEF, Fondations Sociétés civiles (SCI), sociétés commerciales dont coopératives (OGEC)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres pièces administratives				
Relevé d'identité bancaire ⁽¹⁾	Le cas échéant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Liste nominative récapitulative des propriétaires dont les projets sont regroupés	Structures de regroupement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Liste des aides publiques perçues au titre du règlement "de minimis" dans les 3 années qui précèdent la signature du présent formulaire	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Décision de l'Autorité environnementale portant dispense d'étude d'impact au cas par cas	Projet de route forestière < 3 km soumis à autorisation (loi sur l'eau, DUP, espèces protégées, réserve naturelle, site classé...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etude d'impact	Tous les projet de route forestière > 3 km soumis à autorisation, ainsi que les projets < 3km soumis à autorisation et pour lesquels l'Autorité environnementale a demandé une étude d'impact à l'issue de la procédure de cas par cas	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pièces techniques				
Descriptif technique détaillé du projet	Projets complexes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plan de situation au 1 : 25 000 daté signé	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Estimation de la pente en travers des terrains traversés (routes et pistes) : 1 estimation tous les 250 m avec au moins 3 et au plus 10 estimations par projet	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Plan de masse cadastral daté signé avec indication du Nord et échelle de type graphique, à une échelle permettant de présenter toutes les indications sur le projet ainsi que les références cadastrales des parcelles concernées.	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Devis descriptif et estimatif prévisionnel détaillé du coût des travaux par nature de dépense		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

⁽¹⁾ Attention : Vous n'avez pas à produire les pièces qui sont déjà en possession de la DDT, de la DRAAF, du Conseil Régional, ou du Conseil général, à condition que vous ayez déjà autorisé explicitement l'administration à transmettre ces justificatifs à d'autres structures publiques, dans le cadre de l'instruction d'autres dossiers de demande d'aide vous concernant.

Pour l'extrait K-bis : il n'est pas à fournir si vous l'avez déjà remis à la DDT après la dernière modification statutaire intervenue. Dans ce cas, merci d'indiquer ici la date d'effet de la dernière modification statutaire : ___ / ___ / _____. Dans le cas contraire, un K-bis original doit être fourni.

Pour le RIB : il n'est pas à produire si le compte bancaire est déjà connu de la DDT. Dans le cas contraire (compte inconnu ou nouveau compte), vous devez fournir le RIB du compte sur lequel l'aide doit être versée (une copie du RIB lisible, non raturée, non surchargée est acceptée).

Fait à _____ le _____

Signature(s) du demandeur :

(du gérant en cas de forme societaire,
ou du mandataire en cas d'indivision)